

**DESNEUX T.P.**

Société à Responsabilité Limitée au capital de 162.000 €

26-28, Rue de Seine - 92700 COLOMBES

SIREN 338 269 814 - R.C.S. NANTERRE

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 22 AOUT 2011**

Le 22 août 2011 à 11 H 00, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, 87-89, Rue Louis Pasteur à MONTOIR DE BRETAGNE [44550], sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- <b>CHARIER S.A.</b> ayant son siège social à MONTOIR DE BRETAGNE (44550) 87-89, rue Louis Pasteur, représentée par Monsieur Germain-Arthur CHARIER, Président du Directoire, propriétaire de .....	9.999 parts
- <b>CHARIER T.P. S.A.S.</b> ayant son siège social à MONTOIR DE BRETAGNE (44550) 87-89, rue Louis Pasteur, représentée par Monsieur Pierre-Marie CHARIER, Président, propriétaire de .....	1 part
<b>ENSEMBLE</b> .....	<u>10.000 parts</u>

L'assemblée réunissant les associés possédant les 10.000 parts, soit la totalité des parts formant le capital, est déclarée régulièrement constituée pour délibérer valablement sur l'ordre du jour.

DELOITTE & ASSOCIES, commissaire aux comptes, représenté par Monsieur Eric PIOU, régulièrement convoqué est absent et excusé.

Monsieur Germain-A. CHARIER accepte de présider la séance. Il dépose sur le bureau .

- Les copies des lettres de convocation,
- le rapport du gérant,
- le texte des projets de résolutions.

Le Président indique que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés et mis à leur disposition au siège social dans le délai prévu par l'article susvisé.

L'assemblée lui en donne acte.

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant .

- **CESSION D'UNE PART SOCIALE,**
- **MODIFICATIONS DES STATUTS,**
- **POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES.**

Il donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix .



## **PREMIÈRE RÉSOLUTION - CESSIION D'UNE PART SOCIALE**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la cession d'une part sociale, intervenue entre

### **CHARIER TP**

Société par Actions Simplifiée au capital de 3.812.500 €, ayant son siège social à 87-89, Rue Louis Pasteur à MONTOIR DE BRETAGNE (44550) immatriculée SIREN 343 691 374 au R.C.S. de SAINT-NAZAIRE

et,

### **CHARIER**

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 6.710.000 €, dont le siège social est à MONTOIR DE BRETAGNE (44550) 87-89, Rue Louis Pasteur, immatriculée SIREN 305 319 477 au R.C.S. de SAINT-NAZAIRE

Décide de modifier comme suit l'article 8 des statuts, pour tenir compte de la nouvelle répartition des parts

### **« ARTICLE 8 - REPARTITION DES PARTS**

*Les parts composant le capital social, entièrement libérées, sont attribuées à l'associé unique, savoir*

- **CHARIER S.A. ( EX. DENOMINATION : CHARIER FINANCE)**  
*Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
au capital de 6.710.000 €  
ayant son siège social 87-89 rue Louis Pasteur  
44550 MONTOIR DE BRETAGNE*

*Propriétaire de . . . . . 10.000 Parts  
numérotées de 1 à 10.000*

*Total égal au nombre de parts composant le capital social. »*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **DEUXIEME RÉSOLUTION - POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES**

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **CLÔTURE**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par les associés présents.

